

trouve demandent qu'on ne demeure pas dépourvu. Car quoi qu'on ne le fasse que par besoin, ceux qui le voyent faire ne sont point assurés qu'il n'y entre un peu d'avarice. Il en est de même de l'exactitude & de l'application avec laquelle ceux qui sont préposés pour châtier les coupables s'acquittent de ce devoir. Car quoi qu'ils ne le fassent qu'avec une autorité légitime, & dans la seule vue d'empêcher le mal, ceux qui les voyent faire ne sont point assurés qu'il n'y entre quelque mouvement de colere & de cruauté.

Il y a grande différence entre ce que nos actions font aux yeux de Dieu, & ce qu'elles paroissent aux yeux des hommes.
 Ce qui fait la qualité de nos actions.

Ainsi ENTRE les actions qui paroissent mauvaises aux hommes, il y en a beaucoup que vous approuvez, & à quoi vôtre verité rend témoignage. Et entre celles que les hommes approuvent, il y en a beaucoup aussi que vous condamnez; parce que S O U V E N T les circonstances du temps & ce qu'il y a de particulier & de caché dans l'intention, font qu'une action est tout autre chose que ce qu'elle paroît. Mais enfin quoique vous pûssiez ordonner tout d'un coup de moins attendu, & de plus extraordinaire, a qui peut douter qu'il ne fallût le faire sans balancer, quand vous l'aurez défendu auparavant, & qu'il vous plairoit de tenir caché pour un temps ce qui vous obligeroit de l'ordonner; & même quand il seroit contraire aux loix de quelque société particulière; puisque CE QUI FAIT la justice de quelque société que ce puisse être, c'est uniquement de vous obéir? La question est de sçavoir que c'est vous qui ordonnez ces choses-là; & heureux ceux qui le sçavent. O T O U T ce que vous avez fait faire d'extraordi-

a Comme quand Dieu ordonna à son peuple d'emporter tout ce qu'ils pourroient des richesses des Egyptiens. Car ce qui auroit été un crime sans cet ordre exprés de Dieu, devint une action légitime: & tant s'en faut que ce fût un péché aux Israélites que de voler ainsi les Egyptiens, qu'ils eussent péché s'ils eussent manqué de le faire. *S. Aug. cont. Faust. l. 22. chap. 7.*